

LE NOMBRE

DANS LA DECLINAISON BASQUE

par

René LAFON

*Professeur à
l'Université de Bordeaux*

LE NOMBRE DANS LA DECLINAISON BASQUE

En basque, aujourd'hui comme à l'époque des plus anciens textes, (XVI^e siècle), la déclinaison d'un nom commun ou d'un adjectif comporte trois jeux de formes, qui constituent ce qu'on appelle le singulier, le pluriel et l'indéfini. Aujourd'hui ils s'emploient, en principe, le premier lorsqu'il s'agit d'un être ou d'un objet individualisé, déterminé, appartenant à une classe, ou de la classe considérée dans son ensemble, le deuxième lorsqu'il s'agit de plusieurs êtres ou objets déterminés appartenant à une même classe ou de tous les êtres ou objets faisant partie de cette classe, le troisième lorsqu'il s'agit d'une classe d'êtres ou d'objets sans que l'on y opère aucune distinction d'individus déterminés, de partie et de tout, d'unité et de pluralité.

L'indéfini, dont le nominatif est identique au thème du mot, exprime parfois le concept de l'objet, l'idéonomiale sans aucune détermination ni distinction interne : on dit, par exemple, *haur izan du* "elle a accouché", littéralement "elle a eu enfant(s)", *so egin* "faire attention", *lo egin* "dormir", litt. "faire sommeil" ; l'adjectif *huts* "vide" s'emploie comme substantif avec la signification de "manque, défiant", et figure au nominatif indéfini dans l'expression *huts egin* "faire défiant, manquer".

Les formes et les exemples cités dans cet article sont, sauf indication contraire, empruntés au labourdin moderne.

Dans des proverbes anciens ou de type ancien, l'indéfini exprime l'idée nominale dans toute son extension. *Atzerri, otserri* (Oihenart, 49) "pays d'étranger, pays de loups"; *Eskualdun, fededun* "basque, croyant". Les proverbes 153, 229 et 242 d'Oihenart contiennent chacun un substantif ou un groupe nominal (substantif plus adjectif épithète) à l'actif indéfini. Les voici, avec la traduction qu'en donne Oihenart: *Ezakusan begik nigar eztegit* "l'oeil qui ne te voit pas ne te pleurera pas" ; *Herrik bere lege, etchek bere aztura* "chaque pays a sa loi, et chaque maison a sa coutume"; *Hitz ezтик mihia zaurtzen ezтик* "une paro-

le douce ne blesse pas la langue". Les trois substantifs et le groupe nominal à l'actif indéfini ne désignent aucun "individu" déterminé de la classe désignée ("oeil", "pays", "maison", "parole douce"); ils s'appliquent à n'importe lequel d'entre eux, et les propositions où ils figurent sont des propositions universelles.

Le mot qui signifie "pierre" se présente au nominatif sous les trois formes suivantes, et aujourd'hui, en principe, avec les significations que voici :

harri, sans aucun suffixe casuel : "de la pierre en quantité indéterminée, des pierres indéterminées" ;

harria, avec le suffixe casuel *-a* : "la pierre, telle pierre déterminée dont il est ou dont il a été déjà question", ou "la pierre en général" ;

harriak, avec le suffixe casuel *-ak* : "les pierres, telles pierres déterminées dont il est ou dont il a été déjà question", ou "les pierres en général".

Hemen da harri signifie "il y a ici de la pierre" ou "il y a ici des pierres". *Hemen da harria* veut dire "la pierre (dont on a déjà parlé) est ici" ; *hemen dire harriak*, "les pierres (dont on a déjà parlé) sont ici". On emploie, de même, le nominatif singulier *harria* si l'on veut dire, par exemple, que la pierre considérée en général n'est pas fertile, et le nominatif pluriel *harriak* si l'on veut dire que les pierres, en général, s'enfoncent quand on les jette dans l'eau.

On lit dans un conte folklorique (Mayi Ariztia, *Amattoren uzta*, p. 41) : *atchenan zuen gizon bat fago pikatzen hari zena* "il trouva un homme qui coupait des hêtres". *Fagoa*, au nominatif singulier, au lieu du nominatif indéfini *fago*, signifierait "le hêtre", un hêtre déterminé dont il a été question, et *fagoak*, au nominatif pluriel, "les hêtres", des hêtres déterminés dont il a été question.

L'instrumental de *harri* est *harriz* à l'indéfini, *harriaz* au singulier, *harriez* au pluriel. On dit, par exemple, *etche hau harriz egina da* "cette maison est faite en pierre(s)" ; *alhor hau harriz bethea da* "ce champ est plein de pierre(s)"; *jo du harriaz* "il l'a frappé avec la pierre" (avec une pierre déterminée) ; *jo dituzte harriez* "ils les ont frappés avec les pierres" (avec des pierres déterminées).

Le partitif de *harri* est *harririk*. Ce cas n'existe que dans la déclinaison indéfinie ; la distinction de l'un et du multiple lui est étrangère. *Alhor hartan ezta harririk baizik* peut se traduire en français par "dans ce champ il n'y a que de la pierre" ou par "dans ce champ il n'y a que des pierres".

Un substantif ou un groupe nominal précédé d'un nom de nombre cardinal ne se met qu'au pluriel que s'il s'agit d'un groupe

d'objets individualisés et déterminés, p. ex. *sei harriak* "les six pierres", *sei harri lodiak* "les six grosses pierres". S'il ne s'agit pas d'objets déterminés, le substantif ou le groupe nominal se met à l'indéfini ; *sei harri* "six pierres", litt. "six en fait de pierres", *sei harri lodi* "six grosses pierres".

Les noms propres de personnes et de lieux ne se déclinent qu'à l'indéfini : ils n'ont pas besoin d'être individualisés, déterminés, par un procédé morphologique, puisque chacun d'eux désigne un être ou un lieu individuel, déterminé. On décline aussi à l'indéfini certains noms communs qui expriment des relations de parenté et qui ne s'appliquent qu'à une personne : p. ex. *aitautchi* "parrain". On lit dans *Anattoren uzta*, p. 40 : *aitautchiri erran zion* "il dit à son parrain"; *aitautchik ihardetsi zion* "le parrain lui répondit"; *ganzen aitautchiren ganat* "il alla trouver son parrain". Dans *Anattoren uzta* "la moisson de Grand-mère", *anattoren* est un génitif indéfini.

On dit parfois que le basque possède trois nombres : singulier, pluriel et indéfini. Cette façon de s'exprimer, que nous avons employée nous-même ailleurs (*Boletín de la Real Sociedad Vascongada de Amigos del País*, VII, 1951, p. 15), n'est pas juste : l'indéfini n'est pas un nombre qui se place à côté du singulier et du pluriel, mais l'absence de nombre. La déclinaison dite indéfinie est indifférente au nombre ; Elle n'exprime pas cette catégorie. Sur les trois jeux de suffixes casuels que possède le basque, deux expriment à la fois la fonction dans la phrase et le nombre ; l'autre exprime la fonction dans la phrase, mais non le nombre. Le nombre, plus précisément l'opposition de l'un et du multiple, ne s'exprime en basque dans la déclinaison des noms communs et des adjectifs que lorsqu'on parle d'êtres ou d'objets individuels et déterminés, ou de genre pris dans leur ensemble. Il faut ajouter que, pour exprimer des propositions universelles, on se sert aujourd'hui le plus souvent de la déclinaison définie, le singulier exprimant la classe tout entière, celle-là et non une autre, et le pluriel tous les "individus" qui en font partie, ceux-là et non d'autres.

En d'autres termes, il y a en basque une déclinaison indéfinie, sans distinction de nombres, et une déclinaison définie, à deux nombres, singulier et pluriel. La première ne comporte qu'un jeu de formes ; la seconde en comporte deux.

Donc, en principe, dans la déclinaison basque des noms communs et des adjectifs, la distinction du singulier et du pluriel ne se fait que lorsqu'il s'agit de quelque chose d'individualisé, de déterminé, de défini ; il n'y a de pluriel s'opposant à un singulier que dans la déclinaison définie. Réciproquement, quelque chose d'individualisé, de déterminé, de défini, doit être exprimé soit au singulier,

soit au pluriel, soit comme un, soit comme multiple. Le basque, dans la déclinaison des noms communs et des adjectifs, n'exprime pas le nombre à l'état pur, pour lui-même, mais le nombre conjointement avec l'individualisation, la détermination.

Toutefois, l'emploi de la déclinaison définie et de la déclinaison indéfinie dans les parlers basques actuels souffre des dérogations aux principes exposés plus haut. D'une façon générale, l'indéfini s'emploie moins fréquemment aujourd'hui que dans la vieille langue. Sans doute, on continue à décliner à l'indéfini les noms communs et les groupes nominaux lorsqu'ils sont précédés d'un nom de nombre cardinal (dans les conditions indiquées plus haut), ou d'un interrogatif comme *zer* ou *zein* "quel ?" (voir plus bas), ou *zenbat* "combien de ?" ou d'un "adjectif indéfini" comme *zenbait* "quelque(s)", *ainitz* "beaucoup de". Mais en dehors de ces constructions, les noms communs et les groupes nominaux ne s'emploient couramment à l'indéfini qu'au nominatif, à l'instrumental et au partitif. Ce dernier cas, qui n'existe que dans la déclinaison indéfinie, s'emploie obligatoirement dans les phrases négatives et interrogatives lorsqu'il ne s'agit pas d'objets individualisés : *bada harririk ?* "y a-t-il des pierres (ou de la pierre) ?", *ezta harririk* "il n'y a pas de pierre(s)". Par contre, on n'emploie plus, par exemple, du moins dans les dialectes basques-français, l'actif indéfini comme le faisait Liçarrague dans ce passage (Mc, 16, 8) : *ikharak eta iziapenek harzitzan* "ils furent pris de tremblement et de frayer", litt. "tremblement et frayer (les deux mots sont à l'actif indéfini) les prit". On ne forme plus d'expressions du type de *lok hartu* (souvent écrit en un seul mot, *lokhar-tu*) "endormi", litt. "pris de sommeil", composé de *lok*, actif indéfini de *lo* "sommeil" et du participe passé *hartu* "pris".

Dans plusieurs dialectes, notamment en labourdinois, un nom commun ou un groupe nominal qui exprime une idée partitive (comme en français de l'eau, de la pierre, des pierres, en espagnol *agua, piedra, piedras*) se met normalement au défini (singulier ou pluriel, suivant les circonstances), pourvu qu'il ne soit pas sujet ou patient d'un verbe interrogatif, ou dubitatif, ou négatif, auquel cas c'est le partitif qui est employé (Gavel, *Grammaire basque*, t. I, §72, p. 80) : on dit, par exemple, *bada ura*, et non *bada ur*, pour dire "il y a de l'eau", *badi-re sagarrak*, et non *bada sagar*, pour dire "il y a des pommes", en mettant *ur* et *sagar* au nominatif défini, singulier dans le premier cas, pluriel dans le second. "Toutes les fois que rien ne s'y oppose, dit M. Gavel (§ 72, p. 88), le basque commun témoigne d'une tendance à faire le plus grand usage possible du défini", c'est-à-dire à employer les noms communs et les groupes nominaux au singulier ou au pluriel, en d'autres termes à leur appliquer la catégorie du nombre.

Quelle place la catégorie du nombre tient-elle dans la déclinaison basque en dehors des substantifs et des adjectifs qualificatifs ?

Quatre pronoms personnels, sur les cinq que possède le basque, et la plupart des interrogatifs et des "indéfinis" suivent, à quelques détails près, la déclinaison indéfinie des noms communs : *ni* "je", *hi* "tu", *gu* "nous", *zu* "vous" (respectueux); *nor* "qui ?", *zer* "quoi ?", *oro* "tout, tous", *nehor* "personne", *deus* "rien", *zembat* "combien ?", *zembait* "quelque(s)", *ainitz* "beaucoup", *guti* "peu".

Un pronom personnel fait exception : comme *zu*, ancien pronom de 2^e personne du pluriel, a pris la valeur d'un singulier de politesse, le basque s'est donné un nouveau pronom de 2^e du pluriel, en ajoutant à *zu* les suffixes casuels du pluriel (à ceci près que son nominatif est identique à son actif). En outre, dans quelques parlars biscayens, on a donné aussi, par analogie, un pluriel à *i*, pronom personnel familier de 2^e du singulier : soit *irek* à Arratia, *iek* à Lequeitio (voir Bonaparte, *Remarques ... Vinson*, 1877, p. 26; Azkue, *Morfología vasca*, § 641, p. 433). Mais cette innovation ne s'est produite que sur une aire restreinte, et déjà à l'époque où Bonaparte a fait ses observations, ce pluriel de tutoiement n'était plus employé à Arratia que par "quelques rares vieillards".

Les démonstratifs connaissent la catégorie du nombre : on y distingue l'unité et la pluralité. Mais cette distinction ne s'y fait pas de la même façon que dans la déclinaison des noms communs et des adjectifs qualificatifs. Les démonstratifs forment leur pluriel à l'aide des mêmes suffixes casuels que les noms communs et les adjectifs ; mais ces suffixes s'ajoutent à des thèmes différents de ceux du singulier et parfois variés. Au singulier, ils suivent la déclinaison indéfinie des noms communs. De plus, la distinction du singulier et du pluriel n'a pas pour les démonstratifs la même signification que pour les noms communs et les adjectifs qualificatifs. Comme les démonstratifs servent à désigner quelque chose ou quelqu'un de déterminé, l'opposition des notions de défini et d'indéfini ne s'applique pas à eux. Le singulier et le pluriel ne constituent pas ici une déclinaison définie, s'opposant à une déclinaison indéfinie. Le singulier et le pluriel s'opposent l'un à l'autre, sans s'opposer en outre conjointement, comme formes définies, à une série de formes non définies, indifférentes à la distinction des nombres. Plusieurs des suffixes casuels de l'indéfini servent ici à exprimer l'un par opposition au multiple ; ils ont valeur de singulier. Il ne faut pas s'en étonner. Un élément morphologique n'a pas de valeur par lui-même ; sa valeur résulte des oppositions où il est engagé avec d'autres éléments morphologiques. Les suffixes de la déclinaison dite indéfinie n'expriment pas par eux-mêmes la distinction de l'un et du multiple ; ils sont indifférents au nombre. Mais ils prennent la valeur du singulier s'il y a en face d'eux non pas un double jeu de suffixes casuels exprimant

l'un l'unité, l'autre la pluralité, mais une seule série de suffixes exprimant la pluralité.

Le pronom *batzu* "quelques" n'est autre que le nom de nombre *bat* "un" (qui sert aussi d'article indéfini) pourvu d'un suffixe *-tzu*. Aujourd'hui, *batzu* prend les suffixes casuels du pluriel : nom. et act. *batzuk* ou *batzuek*, dat. *batzuei*, gén. *batzuen*, etc. Mais dans la vieille langue il prenait les suffixes casuels de l'indéfini : nom. *batzu*, act. *batzuk* (Liçarrague), gén. *batzuren* (Oihenart, *Prov.*, 72), inessif *batzutan* "quelquefois, parfois". *Batzu* est un véritable pluriel de *bat* ; il correspond à esp. *unos, unas* (fr. *des* opposé à l'article indéfini *un*). Et c'est un pluriel indéfini, à la différence de *batak* "les uns", qui est un pluriel défini, s'opposant à *bata* "l'un", singulier défini.

En souletin, du moins aujourd'hui, on n'emploie pas *batzu*. Si l'on parle d'objets non individualisés et que l'on veuille indiquer qu'il y en a plusieurs, on se sert, ailleurs qu'au nominatif, de l'expression *eli bat*, qui signifie littéralement "une paire" : act. *haur eli batek* "des enfants", dat. *haur eli bati*, gén. *haur eli baten*, etc.

Le suffixe *-tzu* n'est employé comme suffixe de pluriel en dehors de *batzu* qu'en biscayen, où il sert à donner un pluriel aux interrogatifs. Tandis que, dans les autres dialectes, *nor* "qui ?" et *zer* "quoi ?" n'expriment pas le nombre, le biscayen possède des formes de pluriel, *nortzuk* et *zertzuk*, où le suffixe *-tzu* est suivi d'un indice de nominatif pluriel *-k* (comme dans *batzuk*, variante de *batzu*, plus récente que *batzuk*).

Zer peut être suivi d'un substantif ou d'un groupe nominal ; le groupe ainsi formé se décline à l'indéfini ; il n'est ni singulier ni pluriel. *Zer kanta?* peut signifier "quelle chanson?" ou "quelles chansons?". Dans le passage que voici d'un dialogue en labourdin de Sare que Schuchardt a publié dans son étude *Zur Kenntniss des Baskischen von Sara*, p. 27, comme il est question de plusieurs chansons, *ze kanta?* veut dire "quelles chansons ?" :

Kantak ee bagintuen gero Ganes! — Ze-kanta? — Kanta ederrak, leengo pilotari zaarren eta oaiquen gainean emanak.

"Nous avons aussi des chansons ensuite, Jean! — Quelles chansons? — De belles chansons, faites sur les vieux pelotaris d'autrefois et sur ceux d'aujourd'hui."

On remarquera que *kantak* et *kanta ederrak* sont au pluriel, bien qu'il ne s'agisse pas de chansons déterminées. Le pluriel est employé ici à la place de l'indéfini, en vertu de la tendance signalée plus haut, pour marquer qu'il s'agit de plusieurs chansons.

En biscayen, on peut dire: *zertzuk?* "quelles?" ou *zer kantatzuk?* "quelles chansons?", pluriel non défini.

En labourdin et dans les autres dialectes, on peut décliner au singulier et au pluriel (déclinaison définie) le groupe formé par *zer* et un nom commun ou un groupe nominal. Mais il prend alors une valeur exclamative: *zer kanta ederral!* veut dire "quelle belle chanson!", et *zer kanta ederrak!* "quelles belles chansons!". *Zer kanta eder*, à l'indéfini, est une expression interrogative qui signifie "quelle(s) belle(s) chanson(s)?" . Comme, en labourdin et dans plusieurs autres dialectes, il n'y a pas de différence entre le nominatif singulier et le nominatif indéfini des substantifs en *-a*, *zer kanta* peut signifier, suivant l'intonation interrogative ou exclamative, "quelle(s) chanson(s)?" ou "quelle chanson!"

L'interrogatif *zein* "quel ?", qui repose sans doute sur *zeren*, génitif de *zer*, se décline à l'indéfini. "La déclinaison de *zein*, dit M. Gavel (*Gr.*, § 97, p.146), ne précise aucune idée de singulier ou de pluriel, et le soin de la suppléer est laissé à l'intelligence de l'auditeur ou du lecteur." *Zein?* peut signifier "quel?" ou "quels?". Mais en biscayen, *zein* a un pluriel, *zeintzuk*. On dit, par exemple, *zeintzuk daroe a ?* (Pablo de Zamarripa, *Gramatica vasca*, 1928, p. 38) "quelles personnes portent cela?". A Eibar, en biscayen du Guipuzcoa, on dit *zein gizontzuk?* "quels hommes?" (Azkue, *Morf.*, § 231). En labourdin, on ne peut employer que *zein* (ou *zein*) *gizon?*, qui peut signifier "quel homme ?" ou "quels hommes ?"

Le biscayen possède donc un rudiment de "pluriel indéfini", caractérisé par le suffixe *-tzu*. Ce "pluriel indéfini" en *-tzu* doit être ancien, car le suffixe de pluriel *-tzu* a un correspondant dans une langue caucasique du Nord-Ouest, l'abkhaz (Lafon, in *Word*, vol. 7, n°3, 1951, p.237). Mais on ne peut pas dire, faute de documents assez anciens, quelle a pu être son extension en basque archaïque. Le mot *bat* "un", on l'a vu plus haut, possède, notamment en labourdin, un quadruple jeu de formes : nom. sg. indéfini *bat* "un", pl. indéfini *batzu* "des, quelques", sg. défini *bata* "l'un", pl. défini *batak* "les uns". Mais ce cas est unique en basque. Le singulier défini, dont plusieurs suffixes casuels proviennent de formes casuelles du démonstratif de 3^e personne, est de formation plus récente que le "pluriel indéfini" *batzu* ; *bata* a été certainement formé à une époque où le suffixe *-tzu* n'était plus vivant. C'est pourquoi le basque n'a pas pu se donner une déclinaison indéfinie à deux nombres, faisant pendant à une déclinaison définie à deux nombres.

L'état du basque en ce qui concerne la catégorie du nombre dans les noms peut être résumé dans le tableau que voici :

1) Noms communs et adjectifs qualificatifs

deux oppositions

objets non individualisés déclinaison indéfinie : pas de distinction de nombres	objets individualisés déclinaison définie, à deux nombres : singulier pluriel
---	--

2) Noms propres et quelques noms communs
 ne désignant chacun qu'un objet ou un être individualisé
 déclinaison dite indéfinie

3) Pronoms personnels

Mots ne désignant les uns qu'une personne, les autres que plusieurs déclinaison indéfinie 1 ^{re} sg. <i>ni</i> 2 ^e sg. {familière <i>hi</i> {respectueuse <i>zu</i> 1 ^{re} pl. <i>gu</i>	Mot désignant plusieurs pers. déclinaison définie (plur.) 2 ^e pl. <i>zuek</i>
---	--

4) Démonstratifs

une seule opposition : un-plusieurs

singulier (suffixes de la décl. indéfinie des noms communs)	pluriel (suffixes du pl. des noms communs)
---	--

5) Interrogatifs et indéfinis

a) Biscayen (interrogatifs) :

une seule opposition : un-plusieurs.

singulier (suffixes de la décl. indéfinie)	pluriel (suff. <i>tzu</i> + suff. du pl.)
---	--

b) Autres dialectes :

pas de distinction de nombres : déclinaison indéfinie.

6) bat "un"

deux oppositions : quatre jeux de formes

déclinaison indéfinie		déclinaison définie	
singulier (suff. décl. indéf.)	pluriel suff. <i>tzu</i> + suff. décl. indéf. dans la vieille langue)	singulier (suff. du sg des noms communs)	pluriel (suff. du pl. des noms communs)

On voit que l'expression de la catégorie du nombre dans les noms en basque, sans être compliquée, manque d'unité et d'homogénéité. Elle ne se fait pas dans tout le domaine du nom, et là où elle a lieu, elle se fait de diverses façons. La déclinaison indéfinie, le singulier et le pluriel se sont certainement constitués à des époques différentes, et en utilisant des éléments d'origines diverses. En outre, des actions et interactions variées se sont produites. Dans les noms communs et les adjectifs qualificatifs, qui constituent la partie numériquement la plus importante du domaine nominal, la distinction de l'un et du multiple, en d'autres termes l'expression du nombre, est liée à l'expression du défini, de l'individualisé. Le basque possède quelques très rares formes de "pluriel indéfini", s'appliquant à des objets non définis, non individualisés. Mais nous ignorons quelle a pu être, à date très ancienne, l'extension de ce pluriel. En tout cas, le lien qui unit l'expression du nombre à celle de l'individualisé est aujourd'hui si étroit dans les noms communs et les adjectifs que, dans presque tous les dialectes, sinon dans tous, lorsqu'on veut indiquer qu'il s'agit de plusieurs, même à propos d'objets non individualisés, on emploie le pluriel, qui appartient à la déclinaison définie : on dit *badire sagarrak*, litt. "il y a les pommes", pour dire "il y a des pommes". Ou bien on se sert de l'adjectif *batzu*, ancien pluriel indéfini de *bat* "un" ; mais pour renforcer sa valeur de pluriel, on lui a ajouté les suffixes casuels du pluriel ordinaire, du pluriel défini. Ce souci de distinguer l'un et le multiple, même lorsqu'il s'agit d'objets non individualisés, est sans doute ancien chez les Basques ; mais il paraît être plus vif aujourd'hui qu'à l'époque des plus anciens textes. Il s'est accru certainement sous l'influence des langues romanes voisines, français, espagnol et gascon, qui expriment régulièrement la distinction du singulier et du pluriel dans les noms communs et les groupes formés par un substantif et un adjectif, qu'ils soient ou non précédés d'un article défini, indéfini ou partitif. Mais il est clair que le basque ne peut pas procéder comme les langues romanes ni aller aussi loin qu'elles dans la distinction de l'un et du multiple. Il ne peut pas rendre exactement l'opposition entre *como pescado* et *como pescados*, *je mange du poisson* et *je mange des poissons*. Car il possède une déclinaison, qui, en ce qui concerne les noms communs et les adjectifs, est dominée par l'opposition du défini et de l'indéfini : la distinction du singulier et du pluriel se fait uniquement dans le domaine du "défini". Si l'on tient à exprimer la pluralité sans user de la déclinaison définie, on est contraint de recourir à un adjectif indéfini, *batzu*, sous sa forme moderne *batzuek*, ou à une périphrase (*eli bat*). Autrement, il faut sacrifier l'expression de l'indéfini à celle du nombre, et utiliser la déclinaison définie. Celle-ci a gagné du terrain aux dépens de l'autre ; mais la déclinaison indéfinie se maintient fermement sur plusieurs de ses positions. Et l'opposition, pour les noms communs et les adjectifs,

d'une déclinaison indéfinie, sans distinction de nombres, et d'une déclinaison définie, à deux nombres (singulier et pluriel), reste un des caractères originaires de la langue basque.

